



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 octobre 2020

**Date de la convocation** : 28 septembre 2020

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32

- présents : 27

votants : 30

L'an deux mille vingt, le treize octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Grange Fernand Maillaud de Mouhet, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Aurélien POINT, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

**Absents** : Stéphane CALARD, Michel GUILBERT,

**Membres suppléants présents** : AUFRÈRE Pascal, Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON, Marie-Claude PAUTE.

**Absent** : Eric VAN RIET.

### Ordre du jour :

- » Désignation du secrétaire de séance ;
- » Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 ;
- » Présentation des commissions communautaires par chaque vice-président ;
- » Règlement d'application des « Aides en faveur de l'investissement immobilier » sur le territoire de la CdC MOVA ;
- » Fixation du loyer d'un bâtiment de la zone d'activité de Saint-Benoît-du-Sault ;
- » Convention de mandat 2020 – travaux sur ouvrage d'art commune de Chaillac ;
- » Conventions de mandat 2020 travaux voirie communale intra-muros ;
- » Conventions de mise à disposition pour les animateurs sportifs ;
- » Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;
- » Proposition de commissaires membres de la commission intercommunales des impôts directs (CIID) ;
- » P.A.C.T. 2019 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
- » Vote des subventions communautaires aux associations ;
- » Vote des taux de la taxe de séjour 2021 ;
- » Désignation des représentants à l'Entente intercommunautaire « Destination Brenne » ;
- » Désignation des représentants au Groupe d'Action Locale du PNR de la Brenne ;
- » Désignation d'un représentant à la Commission Consultative paritaire Energie du SDEI ;
- » Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SM SCoT Brenne-Marche ;
- » Budget Principal – Décision modificative budgétaire ;
- » Dématérialisation des convocations du conseil communautaire ;
- » Questions et informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget Annexe « locations commerciales » - Décision modificative budgétaire.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

» **Secrétaire de séance** : *Jacqueline LAROCHE*.

» – **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2020 à Mauvières est approuvé à l'**unanimité** sans observations.

» **Présentation des commissions communautaires par chaque vice-président**

\* **Laurent LAROCHE** : commission développement socio-économique

Membres : Philippe GOURLAY, Marie-Laure FRISCH, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Hubert JOUOT, Spike GROEN, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 26 août 2020 :

- Présentation de Rémi SAFAH sur les activités (créations et reprises des entreprises).
- Projet Géode : rachat de l'entreprise Bellivier (élevage sélection ovins) sur Roussines – création d'un centre de développement -besoin d'aides à l'immobilier (collectivité met 1€, la Région met 1,30 €).
- Règlement d'application des « Aides en faveur de l'investissement immobilier » sur le territoire de la CdC – faciliter l'implantation d'activités, soutenir les projets de développement des entreprises, favoriser la création d'activités non présente sur le territoire (collectivité 8,7 % du montant HT de l'investissement, la Région 11,3 % soit 20 % d'aide).
- Projet extension zone de Saint-Benoît-du-Sault : création de 2 bâtiments, projet inscrit au budget.

\* **Stéphane CALARD** : commission voirie, éclairage public et travaux (présentation M. MOREAUX)

Membres : Jean IMBERT, Gilles TOUZET, Michèle BALLET, Laurent ALLILAIRE, Philippe GOURLAY, Jean-Christophe PLANTUREUX, Aurélien POINT, Daniel PATRIGEON, Laurent ROULLET, Paul JEANNEAU, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 22 septembre 2020 :

- Marché de fauchage : relancer une procédure de mise en concurrence fin 2020 – deux passes de sécurité réparties un peu plus tôt dans la saison – passe de propreté n'existera plus.
- Marché de débroussaillage : relancer la procédure sous forme de bons de commande et conclu pour une durée de 4 ans.
- Marché d'assainissement de chaussé : relancer la procédure sous forme de bon de commande afin de pouvoir gagner en flexibilité lorsqu'il y a des imprévus.
- Marché de voirie : marché annuel sous forme de MAPA avec un prévisionnel fixe mais de façon récurrente des avenants sont passés donc la procédure sera relancée sous forme de bons de commande.
- Marchés éclairage public : entretien de l'EP marché à bon de commande valable jusqu'en 2023 et travaux de l'EP marché à relancer (demande d'aide auprès du SDEI pour le montage du marché).
- Mode de fonctionnement : présence de Stéphane CALARD pour le marquage des travaux et le suivi – chaque commune sera associée lors des déplacements concernant le marquage – les agents communaux seront associés au marquage des fossés (meilleure connaissance du terrain) – les demandes des communes doivent être dirigées vers le bureau et non d'agent à agent.
- Mutualisation : mettre à jour les formulaires au niveau du matériel présent dans les communes et au niveau des agents – fiche complémentaire pour le petit matériel – points soulevés sur une possibilité de mutualisation sur l'enrobé froid et sur les peintures des bandes de stop.
- Commission de réception des travaux : Mathieu MOREAUX, Stéphane CALARD, Philippe GOURLAY, Paul JEANNEAU, Gilles TOUZET.
- Règlement de voirie : à l'étude.

\* **Alain NEVIERE** : commission tourisme et communication

Membres : Frédérique VRIGNAT, Corinne SOULAS, Hubert JOUOT, Spike GROEN, Sylviane GONTIER, Thierry BARBIER, Pascal AUFRERE, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 11 septembre 2020 :

Appel à d'autres membres + personnes ressources

- 6 objectifs :
  - actualiser l'offre
  - compléter l'offre
  - accompagner les organisateurs
  - offre existante qualifiée
  - mutualiser les moyens

- développer la communication (site internet)
- Inventaire sur les communes (patrimoine, commerce, distributeur de billet...)
- Internet et réseaux sociaux (mettre le PLUi) – Facebook (personnel dédié ??)

**\* Thierry BARBIER** : commission patrimoine, culture, sports et loisirs

Membres : Nathalie LAURENCIER, Christian BREC, Jean IMBERT, Gilles TOUZET, Michel GUILBERT, Laurent LAROCHE, Marie-Laure FRISCH, Brigitte PONCEAU, Alain NEVIERE, Jacqueline LAROCHE, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 3 septembre 2020 :

- Etudes des différentes demandes de subventions
- Saison culturelle 2021 : la Région à prolonger la saison culturelle 2020 jusqu'en mars 2021 – la Région donne 36 000 € (50 000 € il y a 3 ans) – les collectivités doivent donner au moins 20% du budget total – dans le PACT il faut utiliser des artistes labellisés « région », nécessité d'en avoir 4.
- Dossier sports : conventions des animateurs sportifs – problème d'animateurs sur le territoire (Bélâbre et Chaillac) – besoin d'y réfléchir et en rediscuter.
- Dossier patrimoine : demande de subvention église de Bélâbre – journées du patrimoine : coup de projecteur sur le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault.
- Prochaine réunion le jeudi 15 octobre 2020 pour séparer la culture / le patrimoine et le sport.

**\* Philippe GOURLAY** : commission transition écologique et ruralité

Membres Frédérique VRIGNAT, Sylviane GONTIER, Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET, Eric VAN RIET, Spike GROEN, Christine DEJOIE, Hubert JOUOT, Gilles TOUZET, Pascal AUFRERE, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 23 septembre 2020 :

- Etats des lieux des différentes énergies renouvelables sur le territoire : centrale hydro-électrique, panneaux photovoltaïque – biomasse : pas de site de production de gaz vert sur le territoire mais en périphérie, attention à la concurrence avec les productions agricoles – éoliennes : projets de La Châtre l'Anglin et Parnac en sommeil et projet de Tilly recours au Tribunal Administratif. Nécessité de se couvrir par l'intermédiaire du PLUi.
- Renouvellement des certificats « certiphyto » pour certains agents communaux à Châteauroux.
- Déplacement des élus à prévoir pour voir les pratiques des collectivités voisines y compris Châteauroux qui a du recul sur l'emploi de nouveaux matériels dans l'entretien des cimetières.
- Mars 2021 : prendre la compétence mobilité ? Evoquer la possibilité d'acheter, en vue de louer, des véhicules électriques pour les commerçants qui font des tournées en campagne.
- Hubert JOUOT souligne qu'il y a peu d'action en faveur des jeunes. La CdC finance le PRAJ, RBIJ et la Mission Locale Indre Sud à hauteur d'environ 23 000 €.
- Alimentation : réflexion sur la mise en place d'un « drive rural » sans déstabiliser le commerce local.
- Evocation d'un chenil communautaire pour recueillir les animaux errants signalés en mairies avant leur prise en charge par la SPA.

**\* Michèle BALLET** : commission action médico-sociale et logements

Membres : Sylviane GONTIER, Marie-Claude PAUTE, Christelle RAOUI, Brigitte PONCEAU, Suzanne MARCHAND, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 7 septembre 2020 :

- Projets anciens : colonie de Bondy, beaucoup de travail fourni mais peu de choses mise en place, convention de mise à disposition en 2015, nouvelle municipalité en place à rencontrer ; maison Margot achetée par la CdC et dans laquelle il faut faire des travaux ; Prieuré, projet municipal de Saint-Benoît-du-Sault ; Pole santé médical, 1 réunion qui réunissait les acteurs médicaux, paramédicaux sans suite, besoin de mettre un pôle sur chaque ancien canton.
- Nouveaux projets : maison Margot à visiter, réfection de la toiture ; Colonie de Bondy, convention à revoir, échanges entre écoles de la ville et de la campagne, stage de foot K. Mbappé, travaux artistique, stage photos avec Guillaume BELOEIL.
- Moulin de Dunet à visiter pour voir si intégrer ou non dans la commission.

Lundi 21 septembre 2020 : visites des sites : colonie de Bondy, maison Margot et Moulin de Dunet.

Réunion du 5 octobre 2020 : débriefing des visites.

- Maison Margot lancement de la réhabilitation.
- Moulin de Dunet, pas sa place dans la commission et il est urgent de prendre contact avec la banque pour renégocier l'emprunt – revendre le bâtiment ???
- Colonie de Bondy rencontrer les nouveaux élus.
- Visite de la MARPA le 26 octobre 2020.

\* **Marie-Laure FRISCH** : commission aménagement communautaire et PLUi

Membres : Daniel PATRIGEON, Aurélien POINT, Philippe GOURLAY, Michel GUILBRERT, Eric VAN RIET, Gilles TOUZET, Jean IMBERT, Spike GROEN, Laurent LAROCHE, Mathieu MOREAUX.

Réunion du 9 septembre 2020 :

- Rencontre avec le Cabinet Cittanova - son rôle : accompagner / faciliter / expertiser – accord de travail : bienveillance / s'exprimer / être disponible / confidentialité – objectifs du PLUi : permettre une progression démographique équitable, maîtriser l'urbanisme, favoriser un développement territorial équilibré et prendre en compte les axes développement durable / attractivité économique.
- 4 novembre 2020 : « DiagTour » : il s'agit de parcourir le territoire dans le cadre d'une sortie bus. Cette démarche doit permettre de comprendre la manière dont le territoire est ressenti et vécu.
- du 23 au 27 novembre 2020 réunions dans les communes (à voir car Congrès des Maires).
- Aménagement numérique : réunion de présentation du RIP 36 le 8 octobre 2020. Objectif : 100% du territoire départemental accessible au très haut débit fibre.

### **» Règlement d'application des « Aides en faveur de l'investissement immobilier » sur le territoire de la CdC MOVA**

Lecture du règlement par Laurent LAROCHE.

Christian BREC : les SCI peuvent être des mauvais investisseurs, par forcément de création d'emploi.

Alain OVAN : autre débat, protéger nos entreprises en difficultés.

Voté à l'unanimité.

### **» Fixation du loyer d'un bâtiment de la zone d'activité de Saint-Benoît-du-Sault**

Entreprise Asformia est à ce jour locataire d'une partie d'un bâtiment de la zone d'activité de Saint-Benoît-du-Sault, conjointement avec l'entreprise Decolmecca. Cette dernière est arrivée au terme de son bail précaire et a souhaité ne pas le renouveler et quitter les locaux.

L'entreprise Asformia souhaite donc louer l'intégralité du bâtiment et signer un bail commercial traditionnel de type 3/6/9.

Actuellement, la répartition du loyer pour les deux entreprises était de :

- Asformia : 368,50 € HT soit 442,20 € TTC
- Decolmecca : 228,80 € HT soit 274,56 € TTC

De ce fait, le loyer pour l'ensemble du bâtiment est de 597,30 € HT soit 716,76 € TTC.

Christian BREC : montant du bâtiment 95 000 €, on ne peut pas louer les bâtiments tous au même prix (qualité, année...).

Voté à l'unanimité

### **» Convention de mandat 2020 – travaux sur ouvrage d'art commune de Chaillac**

Il s'agit de la réfection du pont de Draige sur la VC 14. Le financement proposé en 2019 se répartissait avec 50% pour la CdC et 50% pour la commune. L'estimation de l'ATD atteint 90 000 €.

Voté à l'unanimité.

### **» Conventions de mandat 2020 travaux voirie communale intra-muros**

Il s'agit de travaux sur la voirie communale intra-muros sur les communes de La Châtre l'anglin, Roussines et Saint-Gilles.

Voté à l'unanimité.

### **» Convention de mise à disposition pour les animateurs sportifs**

Un animateur sportif pour les communes de Bélâbre, Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault. Le coût des animateurs annuel est de 30 000 € pour Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault et 10 000 € pour celui de Bélâbre.

Il faut créer quelque chose d'équitable pour toutes les associations.

Etablir une grille de décision et un montant par enfant.

Proposition de renouveler la convention de mise à disposition pour l'animateur sportif de Bélâbre et Saint-Benoît-du-Sault jusqu'au 31 décembre 2020.

Voté à l'unanimité.

### **» Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

La commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Voté à l'unanimité.

145

►► **Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la Directrice départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Voté à l'unanimité.

►► **P.A.C.T. 2019 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région-Centre Val de Loire aux associations**

Le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) au titre 2019, s'élève à 30 860 € pour une dépense subventionnable correspondant au budget artistique minimal de 77 150 € TTC.

L'acompte de 50 % a été versé aux associations en juillet 2019.

Après avoir présenté le bilan artistique financier détaillé des manifestations et le bilan financier global de la programmation à la Région Centre-Val de Loire, la Communauté de Communes a perçu le solde soit 15 430 € et le reverse aux organisateurs comme suit :

- Festiv'en Marche	3 700,00 €
- Le Temps Suspendu	7 000,00 €
- Caboulot Tracté	1 500,00 €
- Les Amis de la Compagnie des Songes	100,00 €
- Compagnie des Songes	<u>3 130,00 €</u>
	<b>15 430,00 €</b>

Voté à l'unanimité.

►► **Vote des subventions communautaires aux associations**

<b>Associations</b>	<b>Subventions demandées</b>	<b>Subventions votées par la Commission</b>
<b>Culture</b>		
Nicolas QUINT (CNRS) publication d'une traduction du Petit Prince de Saint-Exupéry en parler traditionnel de La Châtre l'Anglin	2 500,00 €	1 500,00 €
Festival Eva Ganizate	20 000,00 €	15 000,00 €
	<b>22 500,00 €</b>	<b>16 500,00 €</b>
<b>Sports</b>		
Central Judo Club Chaillac	11 000,00 €	7 500,00 €
Le Golf des Rosiers	1 000,00 €	1 000,00 €
Association des Sports Mécanique de Prissac	2 500,00 €	1 000,00 €
AS MOVA	5 000,00 €	5 000,00 €
Mairie de Bonneuil (course cycliste le 15 août 2020)	1 500,00 €	1 500,00 €
	<b>21 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Divers</b>		
Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique	2 000,00 €	1 000,00 €
BIP TV (soutien) 1 000 € en 2019	Pas de montant	1 000,00 €
Asso. Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	243,00 €	243,00 €
	<b>2 243,00 €</b>	<b>2 243,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine  
Voté à l'unanimité.

►► **Vote des taux de la taxe de séjour 2021**

Reconduit

<b>Catégories d'hébergement</b>	<b>Tarif retenu</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	<b>1,50 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	<b>1,50 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	<b>1,00 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0,60 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<b>0,30 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance (*)	<b>0,20 €</b>
<b>Hébergements</b>	<b>Taux retenu</b>
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	<b>4 % dans la limite de 1,50 €</b>

(\*) cette catégorie intègre les terrains de camping et terrains de caravanning en attente de classement ou sans classement.

Rappelle que les hébergements insolites lorsqu'ils ne sont pas implantés dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du code du tourisme type camping, hôtel, meublé... doivent s'acquitter d'une taxe proportionnelle dont le montant est de 4 % du prix de la nuitée par personne.

Voté à l'unanimité.

►► **Désignation des représentants à l'Entente intercommunautaire « Destination Brenne »**

Mathieu MOREAUX, Alain NEVIERE et Hubert JOUOT représenteront la CdC à l'Entente intercommunautaire « Destination Brenne ».

Voté à l'unanimité.

►► **Désignation des représentants au Groupe d'Action Locale du PNR de la Brenne**

Titulaire : Mathieu MOREAUX - Suppléant : Marie-Laure FRISCH

Voté à l'unanimité.

►► **Désignation d'un représentant à la Commission Consultative paritaire Energie du SDEI**

Mathieu MOREAUX sera le représentant au sein de la Commission Paritaire Energie.

Voté à l'unanimité.

►► **Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SM SCoT Brenne-Marche**

Modification de la délibération n° 2020-07-29.03/04 suite à l'élection de Monsieur LAROCHE au PNR de la Brenne. Les représentant au SCoT sont :

<u>Titulaires</u> :	Marie-Laure FRISCH	<u>Suppléants</u> :	Eric VAN RIET
	Aurélien POINT		Christelle RAOUI
	Gilles TOUZET		Frédérique VRIGNAT
	Mathieu MOREAUX		Catherine HUBERT
	Spike GROEN		
	Daniel PATRIGEON		
	Michel GUILBERT		
	Jean IMBERT		
	Hubert JOUOT		

Voté à l'unanimité.

1147

►► **Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 1**

Afin de régulariser sans tarder le trop-perçu de FCTVA du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, un arrêté de virement de crédits a été pris.

Section de fonctionnement :

022 – Dépenses imprévues :	- 3 280,80€
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	+ 3 280,80€

De ce fait, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le rétablissement d'équilibre des opérations d'ordre.

Section de fonctionnement :

\* Dépenses :

6184 – Versement à des organismes de formation	+ 1 640,40 €
739223 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 1 640,40€

\* Recettes :

777 - 042 - Quote-part des subventions d'investissement transférée	+ 3280,80 €
--	-------------

Voté à l'unanimité.

►► **Point supplémentaire : Budget Annexe « locations commerciales » - Décision modificative budgétaire n° 1**

Afin de mandater les taxes foncières sur le budget annexe « locations commerciales », il convient de prendre une décision modificative budgétaire car les crédits inscrits sont insuffisants.

Budgété : 7 000 €                      A mandater : 7 484 €

Section de fonctionnement :

022 – Dépenses imprévues :	- 484,00€
63512 – Taxes foncières :	+ 484,00€

Voté à l'unanimité.

►► **Dématérialisation des convocations du conseil communautaires**

Dans le cadre d'une démarche citoyenne de « développement durable », il serait souhaitable de mettre en place une procédure de dématérialisation des dossiers des Conseils Communautaires : convocations, ordres du jour, projets de délibérations, notes de synthèses explicatives et procès-verbaux.

Une telle démarche permettrait ainsi de réduire considérablement l'utilisation de supports papier et de garantir la mise à disposition fiable et rapide de documents complets.

De plus l'article L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le recours aux moyens informatiques et au courriel, il stipule que la collectivité assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Bien entendu, un tel processus ne peut se faire que sur la base du volontariat de chacun. C'est pourquoi, chaque délégué aura au préalable fait savoir ses choix en la matière via une attestation pour la réception dématérialisée des documents administratifs.

Voté à l'unanimité.

►► **Questions et informations diverses**

► Eclairage public : la CdC n'est jamais informée des travaux que le SDEI réalise sur les communes, c'est la surprise à la réception des factures notamment pour la commune de Parnac.

Devis Bélâbre : explication remplacement des ampoules en led.

► Transfert du pouvoir de police spéciale : toutes les communes du territoire ont reçu une note de l'AMF concernant les nouvelles règles pour le transfert de pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI. Les Maires des communes devront prendre un arrêté pour faire connaître leur décision et adresser un exemplaire au président qui prendra à son tour un arrêté.

Laurent LAROCHE : modèle d'arrêté sur le site de l'AMF.

► Compétence mobilité : la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 encourage les intercommunalités à prendre la compétence mobilité. Les communautés de communes doivent délibérer pour prendre cette compétence avant le 31 mars 2021.

Dans le cas contraire, la Région deviendra automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En réflexion pour les transports scolaires.

► CRST de la Brenne : il est demandé aux 10 communes (Beaulieu, Bonneuil, Chaillac, Dunet, La Châtre l'Anglin, Mouhet, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Gilles) de se prononcer par délibération sur le fait de rejoindre ou non le CRST de la Brenne. La CdC devra également se prononcer par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 27 octobre 2020 à 18H30 à Parnac.**

Le Président, Mathieu MOREAUX

